



Maisons-Alfort, le 22 avril 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'extension d'usage majeur
de la préparation phytopharmaceutique
SEGURIS FLEXI**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA France S.A.S. relatif à une demande d'extension d'usage majeur sur le produit SEGURIS FLEXI ;

Considérant la décision défavorable datée du 15 avril 2014 suite à l'avis de l'Anses n°2011-0098 du 28 janvier 2014 relatif à la demande de mise sur le marché de la préparation SEGURIS FLEXI ;

L'Anses émet un avis défavorable à la demande d'extension d'usage majeur de la préparation SEGURIS FLEXI, présentée par SYNGENTA France S.A.S.

Marc MORTUREUX